

***REVELER LES BENEFICIAIRES EFFECTIFS EN AFRIQUE – MOBILISER LE
POTENTIEL DU SECTEUR EXTRACTIF***

**Dakar, Sénégal
31 Octobre - 02 Novembre 2018**

RAPPORT

Novembre 2018

Introduction et session d'ouverture

Du 30 Octobre au 01 Novembre 2018, plus de deux cent cinquante (250) participants issus de plus de trente (30 pays) se sont réunis à Dakar au Sénégal pour une Conférence sur la Propriété Réelle (PR). Cette rencontre qui a eu pour thème **“Révéler les bénéficiaires effectifs en Afrique – Mobiliser le potentiel du secteur extractif”** s’est tenu au [Centre de conférences du roi Fahd](#) à Dakar.

La Côte d’Ivoire y a été représentée par:

- M. Julien TINGAIN – Directeur Technique du CN-ITIE ;
- Madame TOURE Epouse Coulibaly Prisca – Greffier en chef Adjointe du Tribunal du Commerce d’Abidjan ;
- M. ALLUI Hubert – Sous-Directeur Infocentre à la Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- M. SILUE Megnonron – Sous-Directeur du Cadastre à la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) ;
- M. YOBOUE Michel – Coordonnateur National de Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) et par ailleurs membre du CN-ITIE

Il convient de préciser que la participation M. ALLUI Hubert de la DGI et de M. SILUE Megnonron a été prise en charge par le projet GRSE/GIZ sur sollicitation du CN-ITIE compte tenu de leur rôle dans la mise en œuvre de la Propriété Réelle, au regard des résultats de l’étude juridique. Quant à M. Michel YOUBOUÉ de PCQVP, la demande de sa prise en charge a été faite par sa structure.

La session d’ouverture de cette conférence qui a entre autres réuni plus de quarante (40) Organisations et plus de soixante (60) experts, a été marquée par les mots respectivement de M. Fredrik Reinfeldt – Président de l’ITIE international, M. Célestin Monga – Vice-Président et Chef économiste du Groupe de la BAD, M. Abdallah Boureima – Président de la Commission de l’UEMOA, Mme Sheila Khama – Spécialiste secteur minier de la Banque Mondiale.

Selon M. Célestin MONGA - Vice-président de la BAD les immenses ressources naturelles tirées de l’Afrique, ne lui profitent malheureusement. Il a mis en lumière les efforts de son institution à aider les États à assumer leur rôle.

Quant à Mme Sheila KHAMA, Spécialiste secteur minier et représentant le Vice-président de la Banque Mondiale, elle a relevé que 81 pays parmi les plus riches en ressources naturelles abritent les populations les plus pauvres. Pour elle, la difficulté de ne pas publier la propriété réelle ne concerne pas seulement les industries minières, mais elle caractérise les multinationales. Dès lors, a-t-elle conclu, le problème n’est pas le secteur privé, mais certaines entreprises du secteur privé.

Le Président de la Sierra Léone, SEM Julius MAADA BIO a ensuite pris la parole pour indiquer que les normes ITIE sont bien accueillies dans son pays qui a adopté en la matière le principe selon lequel « le bon investisseur doit être au bon endroit ». Dans ce contexte, il croit que la Sierra Leone est le bon endroit pour les bons investisseurs.

Après cette série d'interventions, le Président Macky SALL a prononcé son allocution d'ouverture de la Conférence.

Faisant suite à toutes ces interventions, les participants à la conférence sur la Propriété Réelle ont eu l'honneur de bénéficier du soutien et de l'engagement du Président de la Sierra Léone et du Président de la République du Sénégal. Pour le Président de la Sierra Léone, SEM Julius MAADA BIO les exigences de la norme ITIE sont bien accueillies dans son pays.

Au cours de son discours d'ouverture, SEM Macky SALL, Président de la République du Sénégal a relevé son engagement personnel et celui de son gouvernement dans la mise en œuvre de l'ITIE mais aussi et surtout de la politique de Propriété Réelle. Il a félicité le Conseil National ITIE du Sénégal pour le travail extraordinaire accompli, permettant au Sénégal d'être le premier pays africain à avoir accompli des "Progrès Satisfaisants".

Le Président Macky SALL a fait savoir que la gouvernance et la transparence sont hissées au rang des priorités par son gouvernement. Constatant que l'Afrique perd chaque année 60 milliards de dollars par manque de transparence, il a réaffirmé son engagement personnel à rendre publics tous les contrats miniers et pétroliers.

Pour SEM Macky SALL « *Connaître ses propriétaires effectifs est clé pour tous les pays de mise en oeuvre de l'ITIE et plus largement dans le monde afin de tirer parti pleinement des industries extractives. La transparence des propriétaires effectifs contribue à lutter contre l'évasion fiscale, la corruption, les conflits d'intérêt et les flux financiers illicites afin d'améliorer les conditions d'investissement.* »

I. Panel introductif Introduction et session d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été précédée par un panel sur le thème « Propriété effective et mobilisation des ressources locales ». Au cours de cette session introductive modérée par M. Eddie RICH, Directeur Exécutif adjoint au Secrétariat International de l'ITIE, les différents panélistes ont démontré en quoi la fin de l'anonymat des propriétaires réels dans le secteur extractif est primordiale pour la mobilisation des ressources nationales en Afrique.

Pour le M. Amadou BA, ministre sénégalais de l'Economie, des Finances et du Plan, le suivi et la traçabilité des ressources pétrolières et gazières sont maîtrisés dans son pays, notamment avec la mise en place de dispositions législatives et réglementaires adaptées. Toutefois, des difficultés se présentent en matière d'intégration de tous les acteurs à la transparence.

Pour sa part, M. Abdoulaye MAGASSOUBA, ministre guinéen des Mines et de la Géologie, a soutenu que l'Etat dispose d'une emprise totale sur les ressources naturelles depuis 2010. Ce rôle prépondérant a été renforcé, a-t-il poursuivi, par le nouveau code minier de 2015, qui, en introduisant la notion de « redevabilité », assure à l'activité une certaine pérennité. Il a déploré par contre l'insuffisance de volonté de chaque acteur à jouer son rôle.

Présentant le cas tanzanien, M. Simon MSANJILA, ministre des Ressources minérales, a fait état des différentes réformes intervenues depuis 1990. Celles-ci ont

permis, a-t-il révélé, de déployer des ressources importantes au profit des populations.

A son tour, madame Monica BATHIA, Chef du Secrétariat du Forum Mondial, a souligné qu'en général, ce ne sont pas les lois qui posent problème, mais plutôt leur mise en œuvre. A cet égard, elle s'est réjouie de la réussite du modèle zambien. Mais elle a également regretté que les pays africains utilisent très peu les instruments mis à leur disposition par la coopération internationale.

Enfin, madame Simone NIVEN, Directrice du Groupe « Relations d'entreprises » de Rio Tinto, multinationale très active dans l'industrie extractive, a fait ressortir l'important rôle de fournisseur d'emplois et de marché de son groupe. Elle a également mis en lumière les efforts notables faits ces dernières années afin de révéler la propriété réelle.

II. Les Travaux de la conférence

Les travaux de la conférence ont comporté deux phases : une séance plénière et des sessions parallèles.

A. La séance plénière

La séance plénière, sous forme de panel, a développé le thème : « **Quelles sont les pratiques émergentes en matière de transparence de la propriété effective dans les pays membres de l'ITIE ?** »

Cette session a été modérée par M.Bady BALDE, Directeur Afrique du Secrétariat International de l'ITIE. Les panélistes à cette séance plénière étaient :

- le Professeur Ismaïla Madior FALL, ministre sénégalais de la Justice et premier Coordonnateur de l'ITIE - Sénégal,
- M. Matthew RAY, du Secrétariat d'Etat aux Affaires, à l'Energie et à la Stratégie Industrielle du Royaume Uni,
- M. Frank NZIRA, Directeur Technique de l'ITIE en République Démocratique du Congo ;
- M. Garba ABUBAKAR, Conseiller spécial auprès de Registre-Général, Commission des questions liées aux entreprises du Nigéria, et
- M. Prince Benjamin ABOAGYE, Directeur Général Adjoint du Ghana's Petroleum Commission.

Ces personnalités ont fait état des principales pratiques émergentes effectuées, ainsi qu'il suit :

- Publication d'une feuille de route en 2016 ; atelier avec toutes les parties prenantes en vue d'adopter la définition de la propriété réelle ; adoption d'une loi sur le blanchiment des capitaux ; logement du registre de la propriété réelle au ministère de la Justice (Sénégal) ;
- Edition d'une série de lois donnant mandat de gérer les sociétés pétrolières ; réglementation sur la participation dans les entreprises minières et pétrolières ; réglementation sur les données liées au pétrole ingérable ; dispositif obligeant les propriétaires à divulguer leur identité (Ghana) ;
- Insertion des notions de « propriété réelle » et « personne publique exposée » dans la législation nationale ; mise en place d'un registre sur la propriété réelle ; adoption d'un code des hydrocarbures obligeant les entreprises à

déclarer ; interconnexion entre le guichet unique de création des entreprises et le cadastre minier ; sanction pécuniaire de 100 000 à 1 000 000 dollars en cas de non divulgation (République Démocratique du Congo) ;

- Publication de tous les actionnaires et pas seulement les principaux ; registre réel en place depuis 2016 ; obligation de rendre les directeurs d'entreprises visibles (Nigéria) ;

M. Matthew RAY a fait une communication sur l'expérience du Royaume Uni en matière de transparence sur la propriété effective.

Ainsi, il a fait savoir que le registre sur la propriété réelle existe au Royaume Uni depuis 2006. Fondée sur un argument économique, il apporte une réponse sur l'identité de la personne avec qui l'Etat est en affaire. Après l'engagement politique pris par le Premier Ministre David CAMERON en 2013, le registre comporte aujourd'hui 4,6 millions de noms ; un site WEB, développé entre temps, reçoit environ 500 000 visiteurs par mois.

Le nouvel engagement est de faire profiter l'expérience du Royaume Uni aux autres pays. Une série de questions-réponses a permis de mieux préciser certains propos.

B. Les sessions parallèles

Neuf sessions éclatées ont été animées, à raison de deux à trois au même moment. Dans l'ensemble, les thèmes suivants ont retenu notre attention :

- Améliorer la mobilisation des revenus en utilisant les données sur la propriété effective ;
- Rendre public le registre de la propriété effective ;
- Identifier les personnes politiquement exposées et possibilités de conflits d'intérêts et ;
- Travailler avec la société civile pour parvenir à la transparence de la propriété effective.

- Session sur le thème « **Améliorer la mobilisation des revenus en utilisant les données sur la propriété effective** »

Au cours de cette session, madame Gwenaëlle Le Costumer, Analyste Politique Fiscalité au Forum Mondial et facilitatrice a fait une présentation de son institution. Elle a indiqué que le Forum Mondial est une structure logée à l'OCDE ; il comprend 154 Etats, la moitié étant des pays en développement. Il couvre la totalité des territoires où l'information est disponible et œuvre à promouvoir les procédures en vue de permettre aux administrations fiscales d'accéder aux informations.

Les différents intervenants qui ont suivi ont montré en quoi les différentes normes ITIE ont permis d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales dans leurs pays.

Ainsi, selon M. Cheikh SOUFI, Inspecteur Principal des Impôts en Mauritanie, depuis 2015, des réformes faisant obligation de tenir un registre des actions nominatives et des dispositions sur le transfert des bénéficiaires ont été adoptées; ces actions auraient eu un impact positif sur les recettes.

Pour M. Abu Bockarie TARAWELLE, Directeur de l'Autorité nationale des Contributions en Sierra Leone, le plus gros défi dans son pays reste la détermination de l'origine des financements des entreprises.

Pour sa part, M. Pignan GNANSA, Inspecteur Principal des Impôts, dans la perspective des obligations ITIE et de la publication des propriétaires réelles en 2020, une loi contre le blanchiment des capitaux a été prise au Togo ; il estime que celle-ci peut avoir des incidences réelles sur la mobilisation des recettes fiscales.

Monsieur Mu'Azu UMARU, Directeur de la Recherche et de la Planification au GIABA, s'est réjoui des actions mises en œuvre par son institution pour mettre hors d'état de nuire des criminels au cours de ces vingt dernières années. Par ailleurs, il situe la lutte à deux niveaux, à savoir veiller à tirer le meilleur parti des matières premières et éviter que les ressources produites soient détournées.

- Session sur « **Rendre public le registre de la propriété effective** »

Cette session s'est déroulée sous la conduite de M. Jack LORD, Analyste des Données et des Politiques à Open Data Services Cooperative.

Les intervenants suivants composaient le panel:

- Mme Oliana VALIGURA, Directrice Pays, Europe de l'Est et Asie centrale, au Secrétariat International de l'ITIE,
- M. Alhaji Garba ABUBAKAR, Conseiller Spécial auprès du Registre général du Nigéria,
- M. Matthew RAY, du Secrétariat d'Etat aux Affaires, à l'Energie et à la Stratégie Industrielle du Royaume Uni,
- M. Shedrick SIKAONGA, Agent Principal au Cadastre minier de la Zambie, et
- Monsieur Jean Luc BLAKEY, Directeur de Campagne, Global Witness, RDC.

En introduction, M. Jack LORD - modérateur à cette session a avancé que la manière de collecter les informations, l'utilisation des données et la gamme des utilisateurs exigent que le registre soit ouvert. A priori, a-t-il dit, il importe de se focaliser sur les licences comportant les bonnes données.

A sa suite, plusieurs interventions ont été enregistrées. L'on peut retenir globalement que le soutien politique est primordial. Ainsi, le gouvernement doit s'engager à savoir qui est son partenaire d'affaires.

En outre, tous les dossiers doivent être disponibles dans une base de données accessible.

Il a été relevé que le point de départ de publication réside dans la manière de mettre en place le registre. Dans ce sens, il a été conseillé dans le cadre de la constitution d'un registre public global, de démarrer avec les entreprises de taille modeste telles que les SARL, puis les SA avant d'aborder les entreprises de très grande taille.

Au total, la publication du registre de la propriété peut se résumer en trois phases :

1. Mettre en place un cadre légal ;
2. Mettre en œuvre les dispositions ;
3. Collaborer et partager, car il est impossible de travailler seul.

- La session sur « **Identification de personnes politiquement exposées et possibilités de conflits d'intérêts** »

Cette session a été modérée par M. Jean Pierre OKENDA, Directeur Pays pour la RDC de l'Institut de Gouvernance des Ressources naturelles (NRGI).

Les intervenants étaient :

- Mme Cari VOTOVA, Spécialiste du Secteur financier de la Banque Mondiale et co-auteur du *Manual on Integrity Due Diligence for Licence in Extractive Sectors* ;
- M. Jean Marie KABANGA, membre du Comité exécutif de l'ITIE de la RDC et représentant de la Plateforme de la société civile sur le secteur minier de la RDC ;
- M. Ludovic UTOUH, ex-Contrôleur Général de la République et Président de l'ITIE Tanzanie et ;
- M. Saliou DIOP, Spécialiste en Bonne gouvernance, Lutte contre la corruption et droits humains, Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), Sénégal.

Selon Mme Cari VOTOVA, la notion de personne politiquement exposée recouvre une réalité variant d'un pays à un autre. L'idée de base serait d'être des « personnes de très hautes responsabilités ». Aussi, suggère-t-elle que chaque structure détermine ses propres critères.

Pour M. Saliou DIOP, il s'agit de personnes qui exercent ou ont exercé d'importantes fonctions au niveau national ou international. Situait la naissance de cette expression à la période de découverte du blanchiment de capitaux sous le Président ABACHA du Nigéria, monsieur Ludovic UTOUH a estimé qu'elle concernait initialement des personnes publiques, avant de s'étendre à des personnes privées, à la faveur de l'éclatement du scandale des Panama Papers.

L'on s'accorde à dire qu'au regard des questions que pose la gestion de ces personnes, le risque de conflit d'intérêt constitue un problème majeur. C'est en cela que certains pays (dont la Côte-d'Ivoire) ont adopté la déclaration de patrimoine au début et à la fin de l'exercice des fonctions pour certains responsables publics.

De l'avis de tous, afin de faire face au problème posé, il est envisagé de gérer efficacement les relations entre les chainons de la structure concernée et de prendre des décisions appropriées dès les premiers signaux.

- Session sur « **Travailler avec la société civile pour parvenir à la transparence de la propriété effective** »

Monsieur Theo CHIVIRU, Coordinateur régional du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO), a animé cette session en tant que modérateur.

Les intervenants étaient :

- Monsieur Simon CLYDESDALE, Directeur de Campagne secteur Pétrole, Gaz et Mines de Global Witness ;
- Monsieur Abdoul Aziz DIOP, Coordinateur de « Publiez Ce Que Vous Payez », Organisation Non Gouvernementale (ONG), Sénégal ;

- Monsieur Abdoul Karim MAIGA, Directeur Général de la Société des Mines d'Or de Kalana (SOMIKA, SA), Mali et
- Monsieur Mamadou Mar FAYE, Directeur des Opérations à KOMOS BP Sénégal Limited.

Il ressort de l'exposé de l'ONG sénégalaise que la société civile locale contribue largement à l'instauration de la transparence autour des activités des entreprises. Partie prenante dans le processus d'adhésion du Sénégal à l'ITIE en 2013, elle est présente dans toutes les régions minières du Sénégal et contribue à la formation des journalistes sur le secteur minier en vue de la diffusion d'informations justes.

Pour leur part, les entreprises représentées ont soutenu que l'engagement à se conformer aux lois locales est un préalable à l'exercice de leurs activités. Au Mali par exemple, les entreprises ont l'obligation de servir un formulaire d'informations préparé par l'ITIE.

L'organisation Global Witness a indiqué qu'elle fait de la collecte et la divulgation de l'information son cheval de bataille, malgré les entraves telles que le secret professionnel sur le paiement des taxes évoqué par certaines sociétés.

Conclusions et recommandations de la conférence

Principales conclusions

Au terme de la conférence de Dakar sur le thème "**Révéler les bénéficiaires effectifs en Afrique – Mobiliser le potentiel du secteur extractif**", il convient de retenir ce qui suit :

➤ La route vers 2020: l'exigence de propriété effective de l'ITIE

L'ITIE exige des pays qu'ils s'assurent que:

- les entreprises pétrolières, gazières et minières qui **font une demande, ou détiennent une participation directe** dans une licence ou un contrat d'exploration ou de production pétrolier, gazier ou minier divulguent leur **propriétaires effectifs** au plus tard le **1er janvier 2020**;
- Identifient les propriétaires **politiquement exposés**.

En effet, l'ITIE est aujourd'hui un catalyseur dans le débat sur la propriété effective. Ces 12 derniers mois: des législations ont été rédigées, adaptées et adoptées pour prendre en compte la Propriété Réelle dans plusieurs pays. Les discussions de Dakar ont été l'occasion de détailler et partager des expériences et des meilleures pratiques. La transparence de la propriété effective est devenue une norme mondiale. Pour rappel, depuis l'adoption de la Norme ITIE en 2016, la Conférence de Dakar constitue la deuxième rencontre organisée sur la Propriété Réelle après celle de Jakarta organisée en 2017.

➤ Pourquoi la Transparence sur la PR ?

La transparence de la propriété effective:

- Simplifiera les déclarations pour les entreprises;

- Mettra toutes les entreprises à égalité;
- Augmentera le potentiel d'investissements de qualité;
- Augmentera la transparence et réduira le risque de corruption;
- Améliorera la confiance entre gouvernements, entreprises et société civile.

Selon M Matthew Ray - gouvernement britannique «divulguer la propriété effective au Royaume-Uni, c'est créer un bon comportement des entreprises et une confiance dans tout le système économique».

➤ **Les Meilleure Adaptations et meilleures pratiques**

- les pays adoptent des approches différentes à la divulgation des données de propriété effective;
- certains ont une approche ciblée sur les entreprises pétrolières, gazières et minières;
- D'autres incluent tous les secteurs et entreprises enregistrées dans le pays
- Les parties prenantes doivent décider ce qui fonctionne dans leur contexte, conformément aux priorités nationales.

Nous avons appris que les pays ont adopté des approches différentes vis à vis de la divulgation des données de propriété effective. Certains choisissent une approche ciblée sur les entreprises pétrolières, gazières et minières alors que d'autres choisissent une approche globale incluant tous les secteurs et entreprises enregistrées dans leur pays. Nous avons appris qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise approche, c'est aux parties prenantes de chaque pays de décider de la politique la plus cohérente correspondant à leur contexte national et à leurs priorités. Par exemple:

- **La Guinée** et la **Sierra Leone** publieront des données de propriété effective dans les secteurs pétroliers, gaziers et miniers;
- **La RDC** publiera d'abord les informations sur le secteur minier, puis pétrolier et gazier;
- **Le Nigeria** prévoit un registre public avant 2020;
- **Le Ghana** publiera les propriétaires effectifs d'entreprises souhaitant opérer sur les blocs pétroliers;
- Le **Royaume-Uni** a déjà publié un registre complet.

➤ **Prochaines étapes: compte à rebours vers 2020**

- Il ne reste que 12 mois avant l'entrée en vigueur complète de l'exigence. Déclarez dès maintenant;
- La connaissance est meilleure mais la motivation à apprendre plus reste élevée;
- Avoir la bonne législation n'est qu'un début, la mise en oeuvre est la clé.
- Les demandes de soutien technique sont nombreuses. Il y a beaucoup d'options à envisager et des partenaires prêts à soutenir.

Principales Recommandations

Il est ressorti de toutes les interventions que la gestion des ressources naturelles exige une certaine transparence aux fins de lutter contre l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent, la corruption ; d'où la nécessité d'identifier les bénéficiaires effectifs.

Chaque Etat membre de l'ITIE en collaboration avec les institutions et les compétences techniques, avec une attention particulière à la Société Civile, est invité à procéder ou à poursuivre les réformes en vue de garantir l'identification, l'information sur les propriétaires réels dans le domaine de l'industrie extractive pour une exploitation rationnelle des ressources au profit des populations qui restent les premiers propriétaires des ressources naturelles.

Les reformes devraient notamment porter sur la révision des textes, la mise en place des organes de compétence, la publication des informations sur les bénéficiaires effectifs au travers d'un registre public sur la propriété réelle avant 2020.

Ainsi nous recommandons au CN-ITIE d'engager des actions nécessaires en collaboration avec l'ensemble des parties concernées afin de permettre à la Côte d'Ivoire de :

- ✓ Un état des lieux qui fait état d'une relative corruption ou d'insuffisances dans la délivrance des licences, notamment en rapport avec les PPE (Personne politiquement exposé) ;
- ✓ Poser des bases légales (Révision et création de textes) ;
- ✓ Vérifier les données et évaluer les risques pour les Personnes Politiquement Exposées (PPE) ;
- ✓ Prendre en compte les cas de sanctions et les mesures pratiques d'application (amendes ou condamnations) dans la révision des textes relative à la question de propriété réelle ;
- ✓ Prendre en compte la mise en place un cadre commun et d'une mise à jour continue afin de permettre la lisibilité et l'accessibilité des données pour des échanges avec d'informations avec les administrations et le public ;
- ✓ Poursuivre et renforcer les échanges avec l'organe en charge de la gestion du RCCM - le Tribunal de Commerce d'Abidjan, à l'instar de Dakar et d'autres pays et conformément à la législation communautaire (OHADA) pour la mise en place des mécanismes pratiques à l'hébergement et à la publication du registre de la propriété réelle.

Annexe 1 : Programme de la conférence

- | | | |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• <u>Journée du 31 octobre 2018</u>✓ Arrivée et enregistrement des participants✓ Conférence de presse✓ Séance d'ouverture✓ Réception offerte par le gouvernement du Sénégal | <ul style="list-style-type: none">• <u>Journée du 01 novembre 2018</u>✓ Séance plénière d'ouverture✓ Session 1✓ Session 2✓ Session 3✓ Session 4✓ Session 5✓ Session 6 | <u>Journée du 02 novembre 2018</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Session 7✓ Session 8✓ Session 9✓ Session plénière de clôture |
|--|---|---|

Annexe 2 : Sessions de la conférence

Séance plénière d'ouverture : Quelles sont les pratiques émergentes en matière de transparence de la propriété effective dans les pays membres de l'ITIE?

- ✓ Session 1 : Améliorer la mobilisation des revenus en utilisant les données sur la propriété
- ✓ Session 2 : Réduction des risques dans l'octroi de licences pour les activités d'extraction
- ✓ Session 3 : Approches juridiques à la transparence de la propriété
- ✓ Session 4 : Rendre public le registre de la propriété effective
- ✓ Session 5 : Obtenir des données précises sur la propriété
- ✓ Session 6 : Identification de personnes politiquement exposées et possibilités de conflits d'intérêts
- ✓ Session 7 : Utiliser l'ITIE pour passer des engagements aux actions : expériences des pays de l'ITIE
- ✓ Session 8 : Travailler avec la société civile pour parvenir à la transparence de la propriété effective
- ✓ Session 9 : De la politique à la pratique : créer des données utiles, utilisables et pouvant être liées sur la propriété effective

Séance plénière de clôture : Objectif 2020